

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2010

PRESENTS : 09

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire
Mmes et MM. Claudie GARNIER, Christophe GESLOT, André COSTANTIN (arrivé à 21H 40), Adjoints
Josette COUETTE, Germaine DEMILLIERE, Sylvie ZILIO, Christophe CANNELLE, Louis MARTIN, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : 02

M Martial GOUNAND
Mme Sophie CRETIN

Madame Sylvie ZILIO a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de séance 20 H 30

Sur proposition de Monsieur le Maire et avec l'accord de tous les Conseillers présents :

- Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre « Aménagement d'un nouveau quartier à ROSET-FLUANS,
- Désignation d'un membre au Comité de pilotage « étude de faisabilité bâtiment école»,
- Proposition du règlement d'affouage 2010/2011.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 26 NOVEMBRE 2010

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du Conseil municipal du 26 novembre 2010.

AVENANT n°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE « AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU QUARTIER A ROSET-FLUANS »

Monsieur le Maire explique au Conseil, que l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre « aménagement d'un nouveau quartier à ROSET-FLUANS » vise à modifier la répartition des honoraires entre SETIB et Ambiance Art.

Le forfait de rémunération pour la totalité de la mission, dont le montant s'élève à 30 300 € H.T., reste inchangé et se répartit de la façon suivante:

- SETIB : 15 949,50 € H.T. au lieu de 14 406,00 € H.T.
- Ambiance Art : 14 350,50 € H.T. au lieu de 15 894,00 € H.T.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la nouvelle répartition et autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

DESIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITE DE PILOTAGE « ETUDE DE FAISABILITE BATIMENT ECOLE »

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de désigner un membre du Conseil pour siéger au comité de pilotage concernant l'étude de faisabilité bâtiment école.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures. Mme Claudie GARNIER se propose.

Le vote donne le résultat suivant :

- Nombre de votants : 8
- Mme Claudie GARNIER : 8 voix
- Blancs et nuls : 0 voix

La majorité absolue étant de 5 voix, Mme GARNIER ayant obtenu 8 voix, elle a été élue pour siéger au sein du comité de pilotage.

PROPOSITION DE REGLEMENT D'AFFOUAGE 2010/2011

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de règlement d'exploitation de l'affouage 2010/2011 élaboré par la commission « Bois-Agriculture-Environnement ».

Concernant l'exploitation des parcelles 26 et 27, le Conseil, à l'unanimité, valide le règlement d'affouage 2010/2011.

Sur proposition de la commission, il est ajouté au règlement le point suivant pour les parcelles 5, 14 et 28 : **débardage obligatoire par les cloisonnements en roulant sur les rémanents bien rangés et étalés! Ne pas circuler en dehors des cloisonnements.**

Le Conseil, à l'unanimité, valide le règlement d'affouage 2010/2011 ainsi modifié pour les parcelles 5,14 et 28.

ENCAISSEMENT LOCATION TERRAIN (SAFER)

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de délibérer pour encaisser les chèques de location de terrains communaux.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte d'encaisser les chèques pour la location SAFER des terrains communaux pour un montant total de 1074,77€ au compte 752 chapitre 75.

REPARTITION DU NOMBRE DE LOGEMENTS AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES 25 ANS A VENIR

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération bisontine, les Communes membres de la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois doivent se répartir 1600 à 1800 logements pour les 25 ans à venir.

La répartition entre les communes a été discutée en réunion de bureau (86 logements prévus pour Roset-Fluans, 100 logements obtenus), puis validée par le Conseil communautaire lors de sa séance du 15 décembre 2010.

Monsieur le Maire se réjouit de cette répartition qui répond au souhait exprimé par le Conseil municipal.

PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION BISONTINE

Monsieur le Maire présente au Conseil les 3 documents du SCOT -le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le document d'orientations générales- ainsi que les grands axes de ce document d'urbanisme.

Il précise que le Conseil municipal devra émettre un avis sur ce projet de SCOT dans un délai de 3 mois à compter du 7 décembre 2010.

Les documents sont mis à disposition en mairie. Il demande aux Conseillers de bien vouloir les consulter.

Monsieur le Maire précise que notre document d'urbanisme devra être conforme aux orientations du SCOT.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire explique au Conseil que le SCOT fera l'objet d'une présentation en commission PLU le 21 janvier 2011.

A l'issue de cette réunion, le bureau d'études chargé de notre PLU nous fournira l'état des lieux.

La prochaine phase de travail de la commission sera la rédaction d'un projet d'aménagement et de développement durable. Il fera l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal.

Divers

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la population totale légale qui entre en vigueur au 1er janvier 2011 est de 459 habitants pour la commune.

Les Conseillers sont invités à retirer le bulletin de fin d'année en mairie le mardi 28 décembre 2010 à midi.

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur le déneigement. Les Conseillers mesurent la chance d'avoir un prestataire local, résidant dans la commune, pour assurer ce service. Il est rappelé que seuls les points sensibles (intersections, virages,...) font l'objet d'un salage.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de remplacer le caoutchouc de la lame, qui après 20 ans de service montre des signes de fatigue (Coût estimé à 800 €).

Monsieur le Maire fait le point sur la CETU (ex taxe professionnelle unique). La communauté de communes envisageait de toucher l'ex- taxe professionnelle des communes et de leur reverser. Cette proposition a fait l'objet d'interrogations de la part de certains élus. Il en est ressorti que les enjeux sont trop importants pour les communes touchant de la TP. Par ailleurs, la mise en application de la réforme de la taxe professionnelle n'étant pas encore arrêtée, les élus n'ont aucune visibilité pour 2011. Compte-tenu de ces incertitudes, il a été décidé de ne pas passer en CETU.

Le point est fait sur le diagnostic et le plan de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics. Par rapport à l'accessibilité du village, Mme Germaine DEMILLIERE attire l'attention sur la nécessité d'avoir un pont bien entretenu, afin d'éviter qu'il ne « ressemble » à celui de Salans.

Monsieur Christophe GESLOT fait le point sur l'affaire GIRARD. Il se montre très confiant quant à l'issue de cette affaire.

Monsieur Christophe GESLOT fait le point sur le dossier radon. Des nouvelles mesures ont été réalisées afin de vérifier l'efficacité des travaux réalisés. Les résultats nous seront communiqués au mois de janvier 2011.

Monsieur Christophe CANNELLE souhaite avoir des explications sur la taxe de remembrement. Monsieur Louis MARTIN, Président de l'Association Foncière de Remembrement apporte des explications sur cette facturation qui, pour les surfaces remembrées inférieures à 50 ares, s'effectue une fois tous les 15 ans. Il y a eu une première facturation pour la période 1989-2004.

Monsieur le Maire tient à préciser que la taxe de remembrement n'est pas une taxe communale et qu'elle est décidée par l'Association Foncière de Remembrement

Monsieur Louis MARTIN confirme que le mur du cimetière (derrière l'air de retournement du bus) est dégradé, fendu en son milieu.

Madame Claudie GARNIER fait le point sur les récentes inondations, notamment au restaurant de la Berge. Monsieur le Maire précise que la secrétaire de mairie a appelé les personnes isolées pour faire le point sur les éventuels besoins et inquiétudes.

Monsieur le Maire explique que ces mesures aujourd'hui appliquées devront être contractualisées dans le plan communal de sauvegarde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Sylvie ZILIO

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN

Le compte-rendu a été affiché le 24 décembre 2010